



## COMPTE-RENDU CT du 09 octobre 2017 à St Malo (En présentiel)

### Ordre du jour :

1. Organisation de l'établissement
  - a. Réorganisation des missions MAP et MLF : création du Département de la maîtrise des Risques et de la Lutte contre la Fraude (DRLF)
  - b. Organisation de la SDPO
    - Branche maladie : Bilan de la mise en œuvre de la spécialisation des CPM  
Ajustement du pilotage des CPM
    - Département de l'Action Sociale et de la Prévention DASP
    - Organisation des missions transverses, de pilotage et d'appui
2. Fonctionnement de l'établissement
  - a. Action sociale en faveur des agents de l'Enim
  - b. Régularisation de la NBI
  - c. Recrutement sans concours

Direction : Mr Decottignies, Directeur - Mr Vanoverschelde, Secrétaire Général - Mr Vassal, SDPO

Représentants du personnel :

**Liste UNSA/CFDT** : Mr Langlois, Me Toudic, Mr Dupontreué, Mr Folin, Me Guimier, Me Julou (titulaires)  
Me Lessirard (Suppléant)

**Liste CGT/FSU** : Mr Droff, Me Panos-Sanchez, Me Henné (titulaires)  
Me Le Roux, Mr Candalh (Suppléants)  
Secrétaire de séance : Me Toudic (UNSA-UPPAMer)

Début de séance : 14 h.

### **1. Réorganisation des missions MAP/MLF :**

Prévue dans la COG2 et afin d'apporter plus d'efficacité à ces deux missions, la direction propose de les regrouper dans un département DRLF qui permettra de renforcer sa politique de gestion du risque et à conduire une politique dynamique de lutte contre la fraude. En sus des objectifs fixés par la COG 2016-2020 en matière de maîtrise des risques, la fusion des deux missions s'inscrira dans le cadrage budgétaire contraint de l'établissement, les gains d'efficacité liés aux synergies ainsi créées devant permettre un gain de 2 ETPT à horizon 2020.

Rattaché à la Direction, le département « maîtrise des risques et lutte contre la fraude » sera composé de trois pôles :

- Un pôle dédié à la lutte contre la fraude et au contrôle interne.
- Un pôle dédié aux études et statistiques

- Un pôle « qualité - audit »

Le département « maîtrise des risques et lutte contre la fraude » s'appuiera sur un réseau de référents opérationnels et pilotes de processus au sein des différents services de l'Enim, positionnés au sein des centres bretons de la SDPO (CPA, CCMA, et CPM sur les deux sites de Lorient et Saint Malo), à la SDSI et au siège (SDAJ, AC, SG/DBF et SG/DRH).

Les neuf référents ainsi désignés constitueront les interlocuteurs privilégiés du département nouvellement créé et contribueront à promouvoir et impulser la politique de maîtrise des risques et de lutte contre la fraude de l'Établissement.

L'UNSA interroge sur le délai de mise en place de ce département : d'ici début 2018. (Délai de mise en place de publication de fiches de poste avec candidatures en interne uniquement)

**Proposition soumis à l'avis des représentants du personnel :**

**4 abstentions (CGT/FSU) et 6 votes pour (UNSA/CFDT) avec comme réserve une demande de clarification du travail des futurs référents (quotité de travail notamment et fiche de poste) et un bilan à présenter entre 6 mois et un an.**

## 2. Organisation de la SDPO

M. Vassal présente un historique et un bilan de la spécialisation des CPM. Selon les tableaux présentés, et depuis le début 2018, certaines améliorations sont perçues dans le traitement des FSE, le paiement des PE. Cependant elles ne doivent pas masquer les difficultés qu'a engendrées la spécialisation en 2017 avec un délai trop court dans sa mise en œuvre et dans la formation des personnels. De plus, pour les FSP, il y a détérioration des délais malgré une baisse du nombre. Peu d'explications ou de solutions à apporter nous sont présentées.

**Proposition d'un ajustement du pilotage des CPM :**

SDPO propose de regrouper la direction des deux centres de production maladie en une seule entité avec un seul chef de centre et un adjoint chacun sur un site.

Pour le reste des organigrammes des CPM, pas de modification dans l'immédiat.

Les OS posent le problème potentiel d'identification de chacun à son centre et non à l'ensemble des agents avec une méconnaissance de l'autre CPM.

Il nous est répondu que le chef de centre comme l'adjoint aura vocation à se déplacer d'un site à l'autre régulièrement. Un autre problème soulevé est la responsabilité en matière d'EPEF ainsi que leur réalisation mais dans la globalité le problème managérial d'une telle organisation reste posé.

**Devant le côté peu clair d'une telle organisation, les OS se sont abstenues sur le vote demandé.**

## Création d'un Département de l'Action Sociale et de la Prévention DASP

Est présenté la création d'un département de l'action sociale et de la prévention qui serait situé à Lorient et engloberait l'actuelle PSP avec en plus mais uniquement pour le responsable du département une mission (lettre de mission par le Directeur) de réflexions et de propositions sur la mise en place d'une branche AT/MP. Le poste de responsable de ce département serait occupé par un des deux anciens chefs de centre.

**Proposition soumis à l'avis des représentants du personnel :**

**4 abstentions (CGT/FSU) et 6 votes pour (UNSA/CFDT)**

**Un projet de mise en place d'un pilotage de la Maîtrise d'Ouvrage Métier au sein de la SDPO qui servira de relais entre les demandes métiers et la réalisation des projets nous est exposé.**

### Constat :

- Des activités diverses et hétérogènes selon les sites
- Difficultés/retard chroniques
- Difficultés à identifier les rôles et missions
- Pas de séparation entre la production et le support
- 

### Objectifs :

- Mener à bien les objectifs COG
- Être garant du maintien et de l'évolution de nos outils
- Être présent et efficace sur les projets inter-régimes
- Permettre aux agents de la production de se concentrer sur leur métier
-

**Propositions :**

- Une organisation à repenser
- Des missions bien définies
- Une représentation sur tous les sites de l'Éts (aucun mouvement géographique prévu, les agents restent positionnés sur leur site d'origine)

**3. Action sociale en faveur des agents de l'Enim :**

Certaines prestations avaient été suspendues fin 2016 en attendant des clarifications sur leur assujettissement à cotisations sociales. Des acomptes avaient été versés depuis afin de ne pas pénaliser les agents qui en bénéficiaient. La clarification étant faite, une régularisation va être opérée d'ici la fin de l'année.

**4. Régularisation de la NBI :**

Une régularisation depuis l'année 2013 des postes qui bénéficiaient de la NBI (supprimée par l'Enim mais sans fondement juridique) va être effectuée avec reconstitution des évolutions des postes depuis 2013 jusque 2017. Une information individuelle sera faite aux agents concernés.

**5. Recrutement sans concours :**

Le recrutement de 12 postes catégorie C sans concours va avoir lieu d'ici la fin de l'année à l'Enim. Cela permettra de réduire la précarité des contractuels de l'établissement. Ce recrutement est ouvert à toute personne non titulaire (cdd long, court, pôle emploi).

La répartition est donnée comme suit :

4 postes de Syndic des Gens de Mer (SGM) à la PFS (St Malo)

4 postes de SGM au CPM de St Malo

1 poste de SGM au département recouvrement de St Malo

3 postes d'adjoint administratif au DBF (Périgny)

Ces recrutements répondent à la problématique de pérennisation des emplois de catégorie C, en ce qui concerne notamment les emplois de catégorie B, la solution proposée par la direction pour certains postes, repose sur l'inscription de l'établissement par décret à la liste dérogatoire. Cette demande a été faite et est suivie par la direction mais n'est pas encore actée.

Vu l'heure avancée, les questions diverses sont peu abordées.

Cependant l'UNSA demande qu'une révision du règlement intérieur soit programmée, notamment sur le point des compensations horaires des déplacements de longue durée.

Concernant l'arbre de Noël, la dotation des enfants est la même que l'année dernière mais celle des agents passe à 50 €.

Fin de séance : 19h